

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux - Extension du périscolaire
Les Coquelicots de la Commune de Souffelweyersheim**

CP/2020/308

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Le projet d'extension du périscolaire Les Coquelicots de la Commune de Souffelweyersheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires « accompagner le maintien d'une offre de services de proximité » et « accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations ».

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 78 836 € à la Commune de Souffelweyersheim pour son projet d'extension du périscolaire Les Coquelicots, d'approuver le projet de convention partenariale entre la Commune de Souffelweyersheim, le Département et la FDMJC (Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture) concernant ce projet, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Souffelweyersheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer les conventions.

Situé en proximité immédiate de Strasbourg, Souffelweyersheim fait partie de l'Eurométropole. L'évolution démographique de la Commune montre un accroissement constant sur cette dernière décennie.

La politique enfance-jeunesse de la Commune a toujours mis en avant la volonté de s'appuyer sur un périscolaire conséquent, permettant d'accueillir les enfants sur tous les temps de la journée : avant la classe – sur la pause méridienne – après la classe.

Construite en 2013, l'école maternelle des Coquelicots de la Commune de Souffelweyersheim scolarise 190 élèves. L'augmentation de la population de la Commune

s'accompagne bien entendu d'une augmentation de la demande d'accueil en périscolaire. La tendance actuelle démontre un changement dans les attentes des parents : d'occasionnelle, la demande devient plus récurrente. L'incidence sur l'accueil en périscolaire se traduit par une augmentation de la demande et une fréquentation régulière que ce soit pour la restauration scolaire ou le périscolaire du soir.

A la rentrée 2020, la capacité d'accueil est atteinte uniquement par les demandes « d'accueil annuel ». D'où une difficulté à répondre favorablement à ceux qui sollicitent un accueil plus ponctuel, plus occasionnel contractualisé sous forme « d'accueil mensuel ».

Pour pallier à cette difficulté la Commune a d'abord envisagé une solution transitoire en installant une structure modulaire de type algéco. Cette solution a rapidement été abandonnée en raison de son caractère non pérenne et de la réglementation obligeant une installation à 8 mètres de l'existant.

L'augmentation régulière de la population, les changements des habitudes liés à la société au niveau professionnel ou en matière de mode de garde et les demandes non satisfaites poussent la Commune de Souffelweyersheim à la construction d'une extension du périscolaire Les Coquelicots.

La présente convention est conclue en application du contrat départemental de développement territorial et humain sur le Territoire d'Action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021 et notamment ses enjeux « assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » et « accompagner le maintien d'une offre de services de proximité ».

La Commune de Souffelweyersheim souhaite engager la construction d'un espace en continuité du bâtiment existant pour une mise en service en septembre 2021. L'extension prévue est de 150 m² au sol pour un coût prévisionnel de l'opération de 394 183 € HT. L'augmentation de la capacité d'accueil est d'environ 40 enfants

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 78 836 €, représentant 20% de l'assiette éligible.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €		

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental

de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet d'extension du périscolaire Les Coquelicots de la Commune de Souffelweyersheim ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour le projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Souffelweyersheim et la FDMJC, joint à la présente délibération ;

- décide d'attribuer, une subvention d'un montant de 78 836 € correspondant à 20 % du coût global prévisionnel du projet d'extension du périscolaire Les Coquelicots de la Commune de Souffelweyersheim au titre du Fonds de développement et d'attractivité;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière, jointe en annexe à la

présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Souffelweyersheim pour permettre le versement de la subvention précitée ;

- autorise son président à signer la convention partenariale ainsi que la convention financière précitées.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY